

Compte rendu

Réunion conjointe du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (organe intergouvernemental de négociation) et du Bureau du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) – 1^{er} décembre 2022

Participants

Membres du Bureau de l'organe de négociation

Région africaine – M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud)
Région des Amériques – M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil)
Région de l'Asie du Sud-Est – D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande)
Région de la Méditerranée orientale – M. Ahmed Salama Soliman (Égypte)
Région du Pacifique occidental – M. Kazuho Taguchi (Japon)

Membres du bureau du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005)

Région africaine – D^r Sultani Matendehero (Kenya)
Région des Amériques – M. Colin McIff (États-Unis d'Amérique)
Région de l'Asie du Sud-Est – M^{me} l'Ambassadrice Grata Endah Werdaningtyas (Indonésie)
Région européenne – M. l'Ambassadeur François Rivasseau (France)
Région de la Méditerranée orientale – D^r Abdullah Asiri (Arabie saoudite)
Région du Pacifique occidental – D^r Ashely Bloomfield (Nouvelle-Zélande)

Secrétariat

D^r Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général, Préparation aux situations d'urgence
M^{me} Anne Huvos, Cheffe d'unité, Préparation en cas de grippe pandémique
D^{re} Olla Shideed, Administratrice, Préparation aux situations d'urgence
D^{re} Carmen Dolea, Cheffe d'unité, Secrétariat du RSI
M. Steven Solomon, Juriste en chef
M. Kenneth Piercy, Juriste principal
D^{re} Claudia Nannini, Juriste
M. Andrea Nannipieri, Chargé des relations extérieures, Unité Gouvernance
M^{me} Paidamoyo Takaenzana, Chargée des relations extérieures, Unité Gouvernance
M^{me} Julia Keyworth, Administratrice technique, Unité Protocole

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Les Bureaux de l'organe de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005) se sont présentés et ont discuté des possibilités de collaboration dans leurs domaines de travail respectifs. Il a été convenu que, bien que le mandat des deux organes soit différent, ils partagent toutefois des points communs ainsi que l'objectif consistant à tirer des enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'améliorer la préparation et la riposte aux urgences sanitaires et aux pandémies. En outre, les participants ont convenu qu'une communication régulière et claire entre les deux Bureaux contribuera à atteindre les résultats de manière efficiente et efficace. Les membres du Bureau sont conscients du nombre de réunions déjà prévues en 2023 et œuvreront en collaboration avec le Secrétariat pour planifier en conséquence.

Points clés pour l'avenir

- Le Secrétariat établira un plan de travail commun du Bureau pour examen par les deux Bureaux. Le plan de travail commun du Bureau servira de document évolutif, décrivant les travaux des deux organes (conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée de la Santé) et soulignant leurs mandats et objectifs communs. Il indiquera également les domaines de travail stratégiques dans lesquels les deux bureaux souhaiteront peut-être se consulter.
- Les deux bureaux continueront de discuter régulièrement de leur collaboration. Le Secrétariat établira un projet de calendrier en vue de faciliter la planification des réunions tout au long de l'année 2023, y compris les réunions possibles entre les coprésidents des deux bureaux.
- Les membres du Bureau ont exprimé le souhait d'assister aux réunions des groupes de travail des uns et des autres en qualité d'observateurs.
- Les coprésidents ont encouragé les membres du Bureau à informer leur Région des travaux des deux organes, y compris des mises à jour à l'intention des acteurs non étatiques et des membres du public.
- Il a été noté que les réunions conjointes des deux organes pourraient ne pas être réalisables ; toutefois, les deux bureaux pourraient, s'ils en décidaient ainsi, tenir des réunions conjointes et informer leurs organes respectifs en conséquence.

= = =